

L'ÉDITION

Décembre 2008 - Janvier 2009

Numéro 7

Dans ce numéro

- **L'Éditorial du Président**
- **La Planification et la Programmation**
- **Les Projets**
- **Le Financement**
- **Informations Diverses**
- **Le Thème de L'Édition**
- **Témoignages**



Réunion de la Commission Ministérielle présidée par le général Issam Abou Jamra entouré des Ministres Ziad Baroud, Mohamad Fneich, Mohamad Safadi, Mohamad Chatah et le président du CDR Nabil El Jisr et le secrétaire général Ghazi Haddad



Nabil El Jisr Président du CDR

A l'aube de cette nouvelle année, que je souhaite bonne et heureuse pour tous, notre Edition, dont je salue tous ceux qui ont contribué à son succès, entame déjà sa deuxième année d'existence.

Le lecteur retrouvera dans ce nouveau numéro, le septième, les mêmes chapitres auxquels il est déjà habitué, avec cependant certains récapitulatifs, notamment en ce qui concerne les crédits rendus disponibles en 2008 pour notre effort de développement, et les montants que nous avons déboursés pour la réalisation de nos projets, et pour nous acquitter du coût des expropriations nécessaires.

Avec le temps qui passe, certains de nos collaborateurs sont tenus de prendre leur retraite; nous leur rendons hommage à notre manière.

Enfin, le Thème de cette Edition, à l'instar de ceux qui l'ont précédé, traite un sujet d'actualité, celui de l'exploitation et de l'entretien des projets d'infrastructure, afin de clarifier les différents rôles dans ce domaine et de remettre les pendules à l'heure.

Nous avons souhaité, en prenant l'initiative de cette Edition, recevoir de la part du citoyen, à quelque domaine d'activité qu'il appartienne, des observations et surtout des suggestions constructives à son propos. Et bien que nous ayons reçu certains échos positifs, nous ne savons pas encore dans quelles proportions nous avons atteint le but que nous nous étions fixé, à savoir familiariser le citoyen avec les activités du CDR, et le tenir au courant de tous les développements avec une transparence totale.

Afin d'accélérer ce processus, et pour que l'opinion publique connaisse mieux notre institution et son rôle et ses obligations, nous projetons d'établir des liens directs avec certaines instances à vocation académique, comme les universités ou les centres de recherche. Nous estimons qu'un tel échange sera bénéfique aussi bien à notre jeunesse qu'à notre institution, qui sera ainsi mieux à l'écoute de ses critiques et de ses propositions.

1- Le Fonds de Développement Economique et Social lance des études de faisabilité pour les cazas de Hasbaya et Marjeyoun

Le 15 novembre 2008, le Fonds de Développement Economique et Social (FDES) du CDR a organisé une première conférence pour le lancement d'études de faisabilité autour des opportunités d'investissement dans les cazas de Hasbaya et Marjeyoun. Ont participé à cette conférence un certain nombre de députés de la région concernée ainsi que le caïmacam de Hasbaya Walid Ghafir, le caïmacam de Marjeyoun Wissam Hayek, le président du Conseil d'administration de la société Kafalat, Khater Abi Habib. De même, un certain nombre de chefs de municipalités et moukhtars, de directeurs de banque, de représentants d'organismes non gouvernementaux, intéressés par ce genre d'études et appréciant les activités du Fonds à ce niveau étaient présents à la conférence. Mr. Haytham Omar, directeur de l'unité de la gestion du FDES, a défini les objectifs de la conférence. De son côté, l'experte en économie, Mme Nada Boulos, a fait un exposé autour de ses études. Un échange de questions-réponses a eu lieu en fin de session.

A noter à ce niveau que le plan d'action du FDES comprend la tenue de quatre conférences pour le

lancement et la distribution d'études de faisabilité sur les opportunités d'investissement pour un certain nombre de cazas, en collaboration avec leurs caïmacams, suivant le calendrier suivant:

Hasbaya et Marjeyoun:

15 novembre 2008

Akkar et Minyé-Deniyé:

29 novembre 2008

Baalbek et le Hermel:

13 décembre 2008

Jezzine:

20 décembre 2008

A cette fin, 10 études de faisabilité ont été préparées pour définir les opportunités d'investissement et les besoins du marché local. Elles auraient pour conséquences, une fois appliquées, d'améliorer la situation économique de ses régions. Les résultats de ses études seront exposés aux présidents des municipalités, aux moukhtars ainsi qu'aux banques, aux bailleurs de fonds, aux investisseurs potentiels, et aux émigrés libanais, afin de les mettre en oeuvre. Il est à noter à ce niveau que le FDES assure la disponibilité de copies de ces études de faisabilité à toutes les personnes et institutions intéressées.

2- Publication des résultats d'une étude intitulée "Education et citoyenneté", partie intégrante des activités complémentaires du quatrième Rapport national pour le développement humain

Dans le cadre de la préparation du quatrième Rapport national pour le développement humain intitulé « vers l'Etat du citoyen », fruit de la coopération entre le CDR et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui devrait être publié en janvier 2009, les résultats de l'étude effectuée sur les élèves de la classe EB9 au Liban, intitulée "Education et Citoyenneté" ont été rendus publics au Palais de l'UNESCO le 20 novembre 2008 sur invitation du PNUD et du ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur, sous le patronage de la ministre Mme Bahia Hariri.

La cérémonie a été inaugurée par un mot de bienvenue de la directrice du projet du Rapport National du Développement Humain Mme Maha Yahia. Ensuite, M. Adnan al Amine a exposé les résultats de l'étude sur la citoyenneté chez les élèves de la classe EB9 au Liban, sous l'angle d'une perspective internationale. Il a été suivi par la représentante du PNUD Mme Martha Ruedas et de la ministre Mme Bahia Hariri.

L'étude a été effectuée sur un échantillon de 3111 élèves des deux sexes de la classe EB9 de l'enseignement public et privé. Elle a pour but d'évaluer les connaissances civiques des élèves de 14 ans, dans 28 pays. Les principaux résultats obtenus se présentent comme suit:

Connaissances et savoir-faire

Les connaissances civiques des élèves de l'EB9 au Liban sont relativement modestes, en comparaison avec celles des élèves des autres pays. Le contenu cognitif libanais des élèves au Liban n'est pas meilleur que leur contenu cognitif mondial.

Les concepts

Il existe une connaissance élevée des concepts de citoyenneté chez les élèves libanais, en comparaison avec d'autres pays, y compris les pays développés, mais on remarque que l'élève a tendance à se répéter. Il existe des différences de point de vue dans l'affaire de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les élèves ont tendance à insister sur le rôle sécuritaire de l'Etat. Vient ensuite le rôle économique. Mais la conception du rôle social de l'Etat est faible.

Les positions

La confiance dans les institutions de l'Etat libanais est faible; en contrepartie, la confiance dans les institutions religieuses est élevée.

Il n'existe aucune unanimité sur les choix politiques pouvant être qualifiés de nationaux ou unificateurs (leader politique préféré, état ami, état ennemi).

Il existe une ambiguïté concernant le leader historique préféré.

Le sentiment national exacerbé qui est noté appartient plus au lyrisme qu'à la culture citoyenne.

La critique du non respect des lois n'est pas suffisamment claire chez les élèves; il est du devoir des autres d'appliquer la loi.

Une tendance à la mixité sociale est notée dans les écoles. Elle diminue quand il s'agit de mariage mixte.

Dans les actions

La participation des élèves dans les actions bénévoles dans le cadre de clubs ou d'associations est limitée en général, ce qui est contraire à leurs déclarations précédentes sur l'importance de la participation dans les volets de la démocratie et du bon citoyen.

L'intérêt que portent les élèves à la politique est élevé. Le Liban est classé en tête des pays concernés par l'étude, à l'exception de Chypre. Mais, point important, les élèves ne discutent pas des affaires politiques avec leurs instituteurs, ce qui fait perdre au Liban plusieurs places dans le classement.

3- Contribution du gouvernement belge au programme Art Gold – Liban

En présence de son excellence l'ambassadeur de Belgique au Liban Mr. Johann Verkammen, du Directeur du Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Mr. Seifeddine Abaro et du représentant du CDR le Directeur du Département de la Planification et de la Programmation Mr. Ibrahim Chahrour, une conférence de presse a été tenue le 16 décembre 2008 pour lancer l'accord entre le programme Art Gold et le gouvernement belge intitulé « construire la paix grâce au développement durable ». Une contribution de 3 millions de dollars américains a été allouée pour exécuter cet accord dans les régions d'action du programme, la Békaa et le Nord, sur une période de deux ans, en se concentrant sur les priorités suivantes: la bonne gouvernance, en renforçant les capacités des instances et administrations locales pour leur permettre de participer au processus de planification stratégique; le renforcement du processus de développement économique local à travers la création d'agences de développement économique afin de fournir l'aide technique et financière aux petites et moyennes entreprises, et d'augmenter les opportunités de travail; l'amélioration du niveau des services sociaux de base dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'infrastructure de base et de la culture, pour contribuer à la réalisation du bien-être social pour les citoyens dans les régions ciblées.

Dans son allocution, Mr l'Ambassadeur de Belgique a souligné l'importance que cette contribution apporte à la résolution des problèmes dans ces deux régions fournissant aux citoyens les moyens nécessaires qui leur permettent d'avoir une certaine autonomie. Le directeur du PNUD a quant à lui salué les initiatives de partenariat qui seront renforcées, dans le cadre de cet accord, entre les pouvoirs locaux libanais (à l'instar des municipalités) et les instances de coopération décentralisée en Belgique, ce qui permettra un échange d'expérience et de connaissances. De même, le représentant du CDR Mr Chahrour a considéré que les contributions drainées par le programme Art Gold constituent une preuve du caractère innovateur du programme. Il a de même souligné l'intérêt que porte le gouvernement libanais à cette initiative ainsi qu'à son adoption, et a remercié le gouvernement belge de son soutien au programme.



La réunion ART-Gold Liban

4- Le Conseil du Développement et de la Reconstruction participe à un atelier de travail sur le «programme du Bassin Méditerranéen pour la coopération transfrontalière» - IEVP CT.

Le 25 novembre, l'Autorité de Gestion Commune, en collaboration avec des interlocuteurs nationaux au Liban, a organisé un atelier de travail afin de fournir des informations détaillées sur le programme de coopération régionale, l'IEVP CT (Instrument européen de voisinage et de partenariat, coopération transfrontalière) et la possibilité d'y participer. Des représentants de la plupart des institutions et administrations publiques, des ONG, des institutions privées et des universités ont participé à cet atelier.

Ce programme fait partie de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) et vise à contribuer au processus de la coopération durable et adéquate auprès des pays situés tout au long du bassin méditerranéen, en faisant face à leurs défis communs et en renforçant leurs capacités. Le programme a défini quatre priorités principales, visant à promouvoir le développement socio-économique et le renforcement des territoires; la durabilité environnementale au niveau du bassin; de meilleures conditions et modalités pour la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux; le

dialogue culturel et la gouvernance locale. Ce programme regroupe plusieurs territoires éligibles dans différents pays méditerranéens comme le Liban, l'Égypte, la Jordanie, la Syrie, la France, Chypre, l'Italie, le Maroc, la Tunisie et d'autres. Le programme est doté d'un budget de 173 millions d'euros pour la période 2007-2013, sachant qu'au moins 10% du coût du projet doivent être versés par les pays et les parties bénéficiant de ce programme.

Dans ce domaine il faudrait signaler que le premier appel à propositions des projets sera lancé à la mi-Janvier 2009. Les candidats éligibles libanais pourront bénéficier du financement à condition de former des partenariats avec des bénéficiaires d'autres pays, selon les clauses du programme, les candidats éligibles étant: les administrations et institutions publiques, les municipalités, les ONG, les institutions de recherche scientifique, les universités et les représentants du secteur privé et les comités du développement.

Pour plus d'information veuillez consulter le site suivant: www.rcbi.info

Le Patrimoine Culturel: Baalbek

Baalbek est reconnue comme faisant partie des villes historiques libanaises, abritant les temples romains, le site archéologique le plus visité au Liban, un vestige important de la civilisation romaine et de celles qui lui ont succédé au Moyen-Orient. Ce statut a poussé l'UNESCO à placer la ville de Baalbek sur la liste du Patrimoine Mondial.

La cité se trouve sur une voie de passage principale des caravanes marchandes qui sillonnaient les routes entre la côte méditerranéenne et le nord. Elle se positionne sur les hauteurs de la plaine de la Bekaa à 85 km de Beyrouth. Le nom composé de la ville signifie en langue sémitique "Seigneur de la Bekaa (Baal= Seigneur, Bek = Bekaa).

La vision future de la ville passe par la préservation des sites archéologiques, la conservation de son charme dû à la proximité entre les quartiers et les sites archéologiques à caractère traditionnel et les temples de Baalbek. Il s'agira aussi de faciliter l'accès des Libanais et des étrangers à ces sites répartis dans différentes parties de la ville. Dans ce cadre, le projet « Patrimoine culturel et développement urbain » vise à améliorer l'accès à la ville historique, le chemin sud-est de la ville (Ras el-Aïn) ainsi que les allées internes. Il a pour objectif aussi de réhabiliter le quartier traditionnel se trouvant à proximité du site afin d'attirer le plus grand nombre de visiteurs. De plus, ce projet se concentre sur la réhabilitation du site et de la muraille qui l'entoure. De même, il cherche à aménager de nouvelles entrées et à organiser l'activité touristique à l'intérieur. Les activités du projet encouragent l'économie locale et l'orientent, permettant interaction et complémentarité avec la croissance de l'activité touristique. Elles assurent ainsi la promotion de la participation de la société civile au développement de la culture et du patrimoine qui caractérisent la cité et qui joignent tradition et modernisation.

Les composantes du projet :

Volet urbain

A- Les travaux accomplis

La première phase (2005-2008):

- Réhabiliter l'entrée sud de la ville de la Mausolée Saïda Khaoula à la place Moutran.
- Mettre en place de nouvelles aires de stationnement pour les voitures et les bus.
- Réhabiliter les routes, les ruelles dans les quartiers près des temples de Baalbek (le quartier Al-Qalaa et le quartier Al-Massihya), les infrastructures, les trottoirs, l'éclairage et les installations urbaines. Paver les ruelles.
- Réhabiliter les façades des bâtiments et des magasins sur la place Moutran et le quartier Al-Qalaa.
- Réhabiliter, dans le quartier Al-Qalaa, cinq édifices qui gardent toujours les traits de l'architecture domestique traditionnelle afin qu'ils puissent attirer un grand nombre de touristes, tout en les gardant sous la direction de leurs propriétaires.
- Réhabiliter la caserne du Général Gouraud et le quartier Al-Tatari, y compris l'infrastructure, les trottoirs, l'éclairage et les installations urbaines.



La place de la grande Mosquée avant réhabilitation



La place de la grande Mosquée après réhabilitation

B- Les travaux en cours d'adjudication :

La deuxième phase (2008-2010):

- Réhabiliter le chemin (Ras el-Aïn) y compris les infrastructures et les trottoirs et l'éclairage et les installations urbaines et les aires de stationnement pour les voitures.
- Réhabiliter les façades des bâtiments et des magasins dans le quartier Muhammad AL-Hajjar et Saleh Haydar.
- Réhabiliter quatorze édifices qui gardent toujours les traits de l'architecture domestique traditionnelle dans le quartier Al-Qalaa pour les transformer en pôles d'attraction pour les touristes sous la direction de leurs propriétaires.
- Restaurer les entrées permettant l'accès au site; réhabiliter quelques vestiges dans les sites et la muraille qui l'entoure; aménager de nouvelles entrées; organiser l'activité touristique à l'intérieur.

C- Les travaux en cours de préparation:

- Restaurer et réparer l'ancien Sérail et mettre une partie à la disposition de la municipalité.
- Trouver une solution adéquate pour l'ancien bâtiment de la municipalité (le restaurer ou le détruire)
- Restaurer la place du Sérail, y compris les infrastructures, l'éclairage et les installations urbaines.
- Réhabiliter la vieille place du souk à côté du Sérail.

Volet appui administratif:

- Développer l'économie locale et la culture touristique et activer la participation du secteur privé.
- Renforcer les capacités de la municipalité de Baalbek en matière de gestion municipale de la ville touristique.
- Renforcer les capacités de la direction générale de l'Urbanisme en matière de gestion des lois sur la construction dans la ville historique.
- Renforcer les capacités de la direction des Antiquités en matière de gestion du site touristique à Baalbek.

Les projets du Patrimoine Culturel adjugés en 2008 dans le cadre de l'Unité du patrimoine culturel consistent à:

- Restaurer Jbeil, la ville historique, dans sa deuxième phase.
- Restaurer les deux rives du fleuve Abu Ali dans la vieille ville de Tripoli.
- Construire un bâtiment pour loger les habitants du Khan Al-Askar dans la ville de Tripoli (Bloc C)
- Construire un mur de soutènement pour la façade maritime du site touristique à Tyr, la ville historique
- Exercer un contrôle technique sur le projet du fleuve Abu Ali à Tripoli.
- Étudier et contrôler le projet touristique dans sa première phase à Baalbek et à Tyr.
- Étudier la restauration de Khan Al-Askar à Tripoli.



La place Khalil Moutran avant
réhabilitation



La place Khalil Moutran après
réhabilitation

Les Accords de financement signés par le CDR durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2008

1- Le Gouvernement Italien

Le 7/10/2008, un accord de don d'une valeur de 25 millions d'euros proposé par le gouvernement italien a été signé pour le financement des projets suivants:

9 millions d'euros alloués à l'exécution de projets par l'intermédiaire de l'ambassade d'Italie directement et par le biais d'organisations gouvernementales italiennes travaillant au Liban ou d'organisations gouvernementales locales.

1.4 millions d'euros réservés au financement de services de consultance pour aider à la préparation de projets.

4.6 millions d'euros pour financer les interventions des agences des Nations Unies travaillant au Liban notamment l'UNRWA, l'OIM, l'OIT, l'ONUDI et le PNUD.

8.8 millions d'euros pour soutenir le gouvernement libanais dans la réhabilitation des principaux secteurs: l'infrastructure, la santé, l'eau potable, l'environnement et le patrimoine culturel. 1.2 millions d'euros pour financer des projets d'infrastructure dans certains villages de déplacés au Mont-Liban, et dont l'exécution est gérée directement par l'ambassade d'Italie à Beyrouth. L'accord a été signé du côté libanais par le président du CDR Mr. Nabil El Jisr, et du côté italien par son Excellence l'ambassadeur Gabriel Checchia.



Mr. L'ambassadeur Checchia et le président Jisr

2- L'État du Koweït

Un accord de prêt bonifié a été signé au CDR le 7/11/2008 avec l'Etat du Koweït, représenté par le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe, pour un montant de 21 millions de dinars koweïtiens, soit l'équivalent de 76 millions de dollars américains, représentant un financement supplémentaire pour le projet de l'entrée est de Beyrouth – Route de Hazmieh – Sofar.

Ont signé l'accord, du côté koweïtien le directeur du Fonds Mr. Abdel Wahab Al Bader, et du côté libanais le président du CDR Mr. Nabil El Jisr, en présence du chargé d'Affaires koweïtien Mr. Tarek Al Hamad.



Signature de l'accord de prêt par Mr. Abdel Wahab Al Bader et le président Jisr en présence de M. Tarek Al Hamad

3- La Banque Islamique pour le Développement

1- Un accord de prêt avec la Banque Islamique pour le Développement a été signé au CDR le 2/11/2008 au CDR, d'un montant de 3,180,000 dinars islamiques, soit l'équivalent de 5 millions de dollars américains, pour contribuer au financement du projet de mise en place et de développement des routes du village de Chebaa au Sud Liban.

L'accord a été signé par le vice président de la Banque Islamique pour le Développement et par le président du CDR.

2- Un accord de don avec la Banque Islamique pour le Développement a été signé le 24/11/08 au CDR, pour un montant de 159.000 dinars islamiques, soit l'équivalent de 250000 dollars américains, pour financer une étude de faisabilité et les premiers plans du projet de développement de l'infrastructure de la ville de Saida.

Ont signé l'accord le vice président de la Banque Islamique pour le Développement et le président du CDR.

4- Le Gouvernement Grec

Conformément à la décision du Conseil des ministres numéro 49 en date du 13/4/07 qui a approuvé l'acceptation d'un don du gouvernement grec d'un montant de 920 mille euros en guise de participation à l'équipement du Centre Médical de Saida (220 mille euros) et à la réhabilitation et l'équipement du Centre Médical de Kherbet Anafar (700 mille euros), un mémorandum d'entente a été signé le 5-12-08 entre le CDR et l'institution grecque EKEVYL chargée par le gouvernement grec de la gestion de l'accord.

Ont signé du côté libanais le président du CDR Mr. Nabil El Jisr et du côté grec la directrice de la recherche

et du développement de l'institution EKEVYL Tarci Yanoli, en présence de son Excellence l'Ambassadeur de Grèce Mr. Panos Kalogeropoulos.



Signature de l'accord de don par Mme Tarci Yanoli et le président Jisr en présence du Vice-Président Mr. Yasser Berri

Durant l'année 2008, un certain nombre d'accords de financement a donc été signé avec plusieurs pays européens et arabes, ainsi qu'avec l'Iran et la Chine, pour financer différents projets dans différents secteurs, sur l'ensemble du territoire libanais : routes, bâtiments publics, santé, éducation, agriculture et développement économique. Le montant total de ces accords a atteint 37 millions d'euros de dons, et 407 millions de dollars de prêts bonifiés.

1- Réunion de la Commission Ministérielle pour l'Aménagement du Territoire



La réunion de la Commission Ministérielle au CDR, à laquelle s'est joint le ministre Nassib Lahoud

La Commission Ministérielle chargée par le Conseil des Ministres (Décision no 1 du 6/11/2008) de l'Etude du Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire Libanais a tenu une série de réunions au CDR sous la présidence de son Excellence le Vice-Président du Conseil des Ministres le Général Issam Abou Jamra.

La Commission a examiné les différents avis et commentaires émanant de Ministères relativement à l'Aménagement du Territoire Libanais, et a émis une conception générale quant aux remarques et modifications qui lui ont été suggérées.

2- Rencontre autour du projet de la protection du patrimoine culturel: Tyr entre le passé et l'avenir



Réunion du forum de la pensée et de la littérature

Sur invitation du Forum de la pensée et de la littérature – Tyr - le CDR a participé à une rencontre sur le « Projet de la protection du patrimoine culturel: Tyr entre le passé et l'avenir ». Une allocution a été prononcée par le représentant du CDR Mr. Nabil Itani, de l'unité de Gestion du projet du Patrimoine Culturel et du Développement Urbain, intitulée: Eclairage sur le projet de la protection du patrimoine culturel. Il a développé les objectifs et les étapes du projet ainsi que les résultats attendus au niveau du développement. Une présentation Power Point a montré l'avancement des travaux dans le projet ainsi que les travaux exécutés selon le calendrier préétabli.

Ont participé par ailleurs à cette conférence le député Abdel Majid Saleh, représentant le Président du Parlement Mr. Nabih Berry, le Directeur Général des Antiquités Mr. Frédéric Husseini et le vice-président de la municipalité de Tyr Mr. Mahmoud Halaoui.

3- Le CDR participe à une conférence sur « la planification urbaine, l'architecture chaotique et le patrimoine architectural »



Conférence de presse de l'ordre des ingénieurs

Sur invitation de l'Ordre des ingénieurs et des architectes de Beyrouth et sous le patronage du ministre des Travaux Publics et du Transport Mr. Ghazi Aridi, le CDR a participé à une conférence intitulée « la planification urbaine, l'architecture chaotique et le patrimoine architectural ». La conférence était axée sur le projet du Patrimoine culturel et du développement urbain exécuté par le CDR dans cinq villes historiques:

Baalbeck, Jbeil, Saida, Tyr et Tripoli. Cinq allocutions ont été prononcées par deux représentants du CDR Nabil Itani et Maher Baker de l'unité de Gestion du projet du patrimoine culturel et du développement urbain, développant les objectifs et les étapes du projet

ainsi que les résultats obtenus au niveau du développement. Un débat a suivi cette présentation, ainsi qu'une projection Power Point montrant l'avancée des travaux dans les cinq villes.

4- a) Les paiements du CDR du 1/1/2008 au 31/10/2008

En vertu du principe déjà établi de tenir l'opinion publique libanaise régulièrement informée des activités du CDR, le CDR a déboursé 418.839.877 dollars américains du 1/1/2008 au 31/10/2008 sur des travaux dans des secteurs vitaux, dont: les télécommunications, l'enseignement public, le développement social, l'agriculture et l'irrigation, la santé, les routes et

autoroutes, les transports en commun, l'électricité, l'aéroport, les édifices gouvernementaux, les déchets solides, l'eau potable, les eaux usées, et autres. Ces dépenses sont liées aux projets en cours d'exécution ainsi que sur des projets de réhabilitation d'infrastructures, de structures sociales et de secteurs publics endommagées lors de la guerre de juillet 2006.

4 b) Paiement des indemnités des expropriations du 1/1/2008 au 31/10/2008

Le CDR a la charge de procéder à l'expropriation de propriétés privées entravant l'exécution des projets prévus. Cette démarche constitue une étape essentielle qui précède le lancement et l'exécution de tout projet. Dans tous les projets de développement dont l'exécution incombe au CDR par décision du Conseil des Ministres, le CDR effectue toutes les démarches légales nécessaires aux opérations d'expropriation, y compris les démarches d'évaluation et de garantie des crédits nécessaires ; ainsi, les indemnités des expropriations pour les individus et les personnes morales dont les propriétés sont concernées par l'expropriation sous toutes ses formes seront assurées. Se basant sur la décision du Conseil des Ministres numéro 24 date 18/8/2005 concernant la proposition du Ministère des Finances au sujet des dettes des

expropriations, le Conseil des Ministres a chargé le Ministre des Finances de l'émission de bons de trésor en monnaies étrangères, destinés exclusivement au paiement des indemnités d'expropriation d'un montant de 277.183.856 dollars américains, dont 258.183.856 dollars américains concernant différents projets relevant du CDR. Le CDR a transmis du 1/1/2008 au 31/10/2008 à la Commission du contrôle des dettes des expropriations du Ministère des Finances 81 relevés comportant les indemnités d'expropriations pour un montant total de près de 21.433.824.478 livres libanaises. Le nombre des ayant droits bénéficiant de ces indemnités a atteint 789 bénéficiaires, le paiement du solde de ses indemnités étant lié à la présentation par les ayant droits des documents requis.

Réception, Mise en Service et Entretien des projets d'infrastructure

Introduction

On pourrait se demander pour quelles raisons une question qui relève plutôt des administrations publiques et des municipalités, qui ont de par la Constitution la responsabilité des charges sous rubrique, chacune étant pourvue d'un département spécial à cet effet, oui pourquoi une telle question ferait l'objet d'un Thème de l'Édition du CDR.

En fait, se poser une pareille question dénoterait une méconnaissance relative de la mission impartie à l'origine au CDR et l'une des raisons majeures à la base de sa création, à savoir l'état de délabrement avancé dans lequel se trouvaient les administrations publiques à la fois du point de vue des effectifs humains que des moyens matériels et des équipements suite aux événements dévastateurs des années 75-77; d'où la nécessité de disposer d'une entité capable – momentanément et partiellement – de soutenir ces

administrations et même d'agir à leur place si besoin est, en attendant que celles-ci soient de nouveau aptes à remplir leur rôle de façon autonome. Bien sûr, cette disposition était loin de constituer la raison majeure de l'avènement du CDR, c'est pourquoi d'ailleurs on a tendance à l'oublier.

Ainsi le CDR était – et est toujours, même si c'est à une échelle plus réduite et bien moins fréquemment – la partie qui aiderait et soutiendrait ces administrations selon les directives du Conseil des Ministres, dans quelque domaine que ce soit, et de la meilleure manière possible, même si cela devait nécessiter l'intervention de consultants du secteur privé.

Notre propos ici se limite à donner une idée des mécanismes qui conduisent à la réalisation des projets d'infrastructure, et par suite à leur mise en service, leur exploitation et leur entretien par les parties concernées.

Étapes de réalisation des projets

Suite à la formulation d'un projet, à l'agrément des études (faisabilité et définitive) établies par la partie concernée, il est procédé à l'élaboration des dossiers d'adjudication qui comportent toutes les conditions (administratives, juridiques, techniques, qualitatives et quantitatives) auxquelles doit satisfaire le soumissionnaire dans l'établissement de son offre. Il est prêté une attention toute particulière à la préparation du Cahier des Charges et Spécifications Techniques, qui est une partie intégrante de ces dossiers, car toute imprévoyance ou toute imprécision pourrait s'avérer néfaste et onéreuse dans l'exécution du projet, surtout quand cela peut mener à des modifications que ce soit dans les spécifications, dans les délais ou même dans les prix. C'est dire que la caractéristique d'exhaustivité de ces dossiers est primordiale, ce qui explique la raison pour laquelle leur approbation définitive est précédée par une vérification par l'ingénieur en charge du projet, l'administration concernée, le consultant, et une revérification par le Département des Adjudications au CDR.

Par ailleurs, pour certains projets particuliers, notamment ceux qui comportent des équipements dont la mise en service nécessite des compétences particulières, le cahier des charges peut comporter une clause intimant au soumissionnaire de présenter une offre d'exploitation et d'entretien pour une période déterminée.

Le lancement de l'adjudication suit naturellement ces dispositions; il est évident que cette étape est précédée par des mesures réunissant toutes les conditions de réalisation du projet, en assurant par exemple la disponibilité du financement d'une part, et celle du site réservé au projet d'autre part.

De même, avant de lancer l'adjudication, le CDR procède à la formation d'une commission (pouvant grouper le cas échéant des membres de l'administration concernée) chargée du dépouillement des offres et par la suite de l'établissement par le Département Juridique au CDR du contrat à signer avec l'entreprise retenue.

Passons rapidement sur la phase concernant le choix de l'entreprise, la négociation et la signature du contrat d'exécution du projet. Une fois les délais et les modalités de paiement arrêtés, et l'ordre de démarrage des travaux

émis, un consultant (généralement celui qui a participé à l'étude et à la préparation des dossiers d'adjudication est désigné, avec pour tâche de superviser le déroulement de l'exécution et de veiller au respect des conditions contractuelles administratives, juridiques et techniques, accompagné dans sa mission par le ou les ingénieurs responsables du Département des Projets au CDR.

Des rapports périodiques d'avancement des travaux sont présentés au CDR par le consultant, permettant de vérifier le respect des délais contractuels, et comportant aussi les facturations émanant de l'entreprise et agréées par le Consultant.

Plusieurs problèmes peuvent bien sûr survenir en cours d'exécution, comme la réclamation de délais supplémentaires ou la révision des prix, mais ceux-ci ne font pas partie des sujets qui nous occupent actuellement.

Il est prévu en général une réception provisoire et une réception définitive d'un projet. A cet effet, le CDR procède à la formation d'une commission chargée de ces opérations; elle comporte aussi des membres de l'administration concernée. De cette manière, l'exécution d'un projet ne pourra être considérée comme terminée, qu'une fois cette réception définitive entérinée: elle fait l'objet d'un procès-verbal approuvé par la commission susmentionnée, et avalisé par le Président du CDR.

A ce stade, le projet peut être considéré comme réalisé.

Prise en charge et mise en service

Il n'est pas utile de s'attarder sur les procédures de passation de la responsabilité du projet du CDR à la partie qui sera en charge par la suite de sa mise en service, son exploitation et son entretien ; le fait est que cette étape est tout à fait naturelle: le CDR remet le projet à la partie concernée, qui le réceptionne; en réceptionnant le projet, l'administration affirme d'un côté que sa réalisation a été conforme aux spécifications et aux conditions imposées au départ, et d'un autre côté qu'elle est désormais responsable des étapes futures, à savoir sa mise en service, son exploitation et son entretien (pour lequel elle doit avoir établi un programme à long terme et un budget adéquat).

Le CDR semble n'avoir plus de rôle à jouer à ce stade. Cependant les moyens dont dispose l'administration pour s'acquitter de ces tâches ne sont pas toujours à la hauteur des développements et des besoins, par exemple le budget ou l'équipement nécessaire à l'entretien faisant parfois défaut; ce qui peut entraîner un dysfonctionnement souvent dû à des causes exceptionnelles, comme les pluies diluviennes qui bouchent les regards ou les voies d'écoulement. Ces dégâts ne sont pas imputables au projet lui-même puisque son dimensionnement avait été établi suivant les normes en vigueur, agréé qui plus est par l'administration en charge; ils sont généralement imputables au manque d'entretien, sauf cas de force majeure.

Le CDR n'a, dans ce domaine, ni la prérogative de se substituer à l'administration, ni la vocation de gérer lui-même les projets qu'il réalise, puisque d'un côté il les réalise sur instruction du Conseil des Ministres pour le compte des différentes administrations et institutions publiques, et d'un autre côté chaque administration dispose d'un département spécialisé sans l'exploitation et l'entretien.

Conclusion

Le CDR, en coordination avec les administrations, est conscient des problèmes multiples auxquels elles font face dans les domaines de l'exploitation et de l'entretien des projets d'infrastructure. Etant donné le caractère national de ce sujet, il faut souligner l'attention particulière qu'il est souhaitable d'accorder aux institutions qui en ont la charge, notamment lors de l'établissement du budget annuel, surtout dans les secteurs de l'assainissement, de l'adduction d'eau et des routes ; de même, aucun effort ne devrait être ménagé pour consolider leurs potentiels en effectifs humains et en équipements, en prenant aussi les mesures adéquates pour assurer le financement nécessaire.

**AU REVOIR
Khalil Nakib**
pour qui nous
sommes réunis
aujourd'hui, mérite
des paroles émues et
sincères, reflétant les
sentiments d'amitié
et de respect
ressentis par nous
tous au CDR



Cérémonie d'adieu à Khalil Nakib



Il est sûr que la personne à qui nous disons au revoir aujourd'hui en lui rendant hommage, n'est pas uniquement un cadre responsable qui nous quitte à l'âge de la retraite en date du 7-8-2008. Le collègue et l'ami docteur Khalil Nakib est une personnalité affable qui a passé trois décennies au service de cette institution. Il a acquis la confiance de ses supérieurs depuis qu'il a pris ses fonctions et a occupé différents postes. Il a intégré le CDR en juillet 1978, durant le mandat de feu Dr. Mohammed Attallah. Il a commencé par accompagner dans leur mission les différentes délégations de financement extérieur en coordonnant entre elles et les ministères et administrations publiques. Il s'est occupé par la suite du dossier des projets sociaux et des projets de la santé. Puis, au cours du mandat de feu Malek Salam, il a continué à suivre ces dossiers, et, en collaboration avec le président de la direction des affaires juridiques, il fut chargé de la rédaction des procès verbaux des séances du conseil d'administration du CDR. En 1991, en relançant le travail au CDR et en le réorganisant, le président Fadel Chalak l'a nommé au poste de secrétaire du Conseil d'Administration. Il était à la hauteur des attentes, effectuant son travail avec minutie et précision, des qualités acquises grâce à la formation et la pratique. Il a maîtrisé le domaine de la rédaction des procès verbaux, l'agencement des décisions, leur suivi et leur mise en forme pour notification par le biais des directions concernées, et sous la supervision du secrétariat général du Conseil. Cette expérience cumulée grâce à la concentration, aux facultés de synthèse et de concision, a poussé l'ensemble des présidents suivants, à savoir Nabil El Jisr, Mahmoud Othman, Jamal Itani et Fadel Chalak, et bien entendu l'actuel président Nabil El Jisr, à réitérer leur confiance en sa personne en le chargeant des procès verbaux et des décisions du conseil d'administration et du bureau du Conseil.

Deux leçons peuvent être tirées lors de cet adieu à notre cher collègue:

la première est que le docteur Nakib, qui nous quitte aujourd'hui, va bien entendu continuer son travail académique en temps que professeur d'administration publique à l'AUB et de gestion à la LAU. Ce qui implique que la productivité de la personne ne s'arrête pas à l'âge de la retraite fixé par le secteur public. Les possibilités de productivité sont énormes pour les actifs possédant des capacités scientifiques leur permettant d'opter pour des circuits professionnels et de consultance multiples comme le secteur administratif, l'enseignement, le secteur des affaires et d'autres.

La deuxième est que l'administration du Conseil, en disant adieu à un des membres de la « vieille garde », tient à injecter un sang nouveau dans cette institution publique. A ce niveau, un concours a lieu actuellement pour occuper les postes vacants au Conseil ; cette opération doit d'ailleurs se poursuivre à l'avenir. Pour nous tous au CDR, il est certain que notre collègue nous manque déjà, non seulement à cause de ses qualités professionnelles, mais aussi pour cette personnalité aimable et d'humeur toujours égale, pour son comportement amical et respectueux envers ses collègues quelle que soit leur position hiérarchique, et pour les relations humaines avec les différents employés au Conseil, qui sont venus lui rendre hommage.

Nous ne remercierons jamais assez notre collègue chez qui il est vain de trouver des défauts: rien que des qualités et une éthique irréprochable.



Conseil du Développement
et de la Reconstruction